



Ville de Rivière-du-Loup

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Mémoire déposé à

**Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications**

**Dans le cadre de la
consultation publique :**

« Un nouveau chapitre culturel pour le Québec »

3 juin 2016

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	4
3. RÉSUMÉ DU MÉMOIRE	6
LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE LOCALE	6
LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT	7
4. LES PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC.....	8
LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE LOCALE	9
GOUVERNANCE ET FINANCEMENT	10
5. CONCLUSION	15

1. Introduction

Suite à l'annonce du gouvernement du Québec en février dernier d'une vaste consultation sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, la Ville de Rivière-du-Loup a annoncé son intention de déposer un mémoire aux consultations publiques. Elle tient à faire connaître les problématiques que vivent nos milieux culturels afin que les organismes et le milieu municipal soient bien outillés pour relever les défis soulevés par les enjeux des prochaines décennies. C'est dans cette optique constructive que la Ville a décidé de répondre à l'appel du ministre Luc Fournier et de participer à la démarche de renouvellement de la Politique culturelle.

La Ville de Rivière-du-Loup a également lancé l'invitation aux autres municipalités du Québec afin de faire connaître leur position à l'égard du financement et des priorités gouvernementales en matière de culture. La culture est au cœur de nos priorités et il importe de partager nos réflexions communes pour le développement d'une culture qui nous ressemble.

Devant les impacts de la redéfinition des règles de financement des différentes instances gouvernementales et de leur restructuration entreprise tout particulièrement les deux dernières années, la Ville de Rivière-du-Loup considère qu'il est de son devoir de se manifester et de faire connaître les problématiques qui affectent le monde municipal et le monde culturel qui gravite autour de lui.

La collaboration entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Rivière-du-Loup est essentielle pour notre milieu culturel et nous espérons que le travail présenté aujourd'hui viendra enrichir la future Politique culturelle du Québec. En terminant, nous sommes très conscients de l'importance du travail amorcé pour le renouvellement de la politique culturelle et des moyens à mettre en œuvre pour sa réalisation dans les prochaines années.

2. Présentation de l'organisme

LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Juchée sur des flancs lui donnant une perspective imprenable sur le majestueux fleuve Saint-Laurent, Rivière-du-Loup est une ville de près de 20 000 habitants, chef-lieu de la MRC de Rivière-du-Loup dans le Bas-Saint-Laurent, en plein cœur d'un bassin économique de 80 000 habitants couvrant le territoire des MRC de Kamouraska, du Témiscouata et des Basques.

Sur le plan géographique, la ville est un véritable carrefour, à mi-chemin entre Montréal et Gaspé, à proximité du Nouveau-Brunswick, de l'État du Maine (É.-U.) et, sur la rive nord du fleuve, de Charlevoix, du Saguenay et de la Côte-Nord. Rivière-du-Loup est facilement accessible grâce aux réseaux routier, ferroviaire, aérien et maritime bien développés. D'ailleurs, le point de rencontre des principales routes de l'est du Canada se situe à Rivière-du-Loup.

Son économie s'appuie notamment sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles (forêts et tourbières) et sur plusieurs industries (pâtes et papiers, transformation du bois, produits minéraux non métalliques (tourbe et verre), machinerie, textiles et aliments), de nombreux commerces et services, étant également dynamiques dans les secteurs touristiques, culturels et sportifs. Elle est reconnue pour son potentiel entrepreneurial, Rivière-du-Loup étant classée comme première ville entrepreneuriale au Québec (FCEI, 2015).

Enfin, Rivière-du-Loup, c'est une superficie de 84,76 km² avec 131 km de réseau routier, 20 km de pistes cyclables aménagées et 40 km de trottoirs, ainsi qu'une trentaine de parcs et espaces verts présents sur son territoire.

Première Ville à se doter d'une Politique culturelle dans le Bas-Saint-Laurent en 1995 et toute première au Québec à se doter d'une Politique patrimoniale en 2002, la Ville de Rivière-du-Loup figure parmi les municipalités les plus dynamiques de son milieu.

« Siège de plusieurs institutions d'envergure, Rivière-du-Loup exerce un rôle culturel essentiel dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent. La qualité du patrimoine naturel de la ville, jumelée à l'intérêt historique de son patrimoine architectural, font de Rivière-du-Loup un espace unique où développer une vie culturelle de choix : sise sur le bord du fleuve et découpée en son centre par une magnifique rivière, la ville de Rivière-du-Loup s'étale en étages sur d'anciennes terrasses marines, conférant au paysage son allure très caractéristique d'amphithéâtre naturel »¹.

Depuis son adoption en 1992, la Ville de Rivière-du-Loup endosse la plupart des axes, objectifs et enjeux de la Politique culturelle du Québec. Cependant, elle émet aujourd'hui quelques réserves et recommandations sur les priorités et les orientations à prendre dans les prochaines décennies afin de s'assurer que soient prises en considération les préoccupations du milieu culturel et municipal pour s'assurer d'une vision à long terme et d'un développement durable et pour que dans dix et vingt ans : notre culture soit plus solide, plus riche et plus vivante.

Les problématiques et enjeux et les exemples présentés dans ce mémoire ont été élaborés en collaboration avec la Commission Culture et Patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup. Active depuis vingt ans, soit dès l'adoption de notre Politique culturelle, la Commission regroupe douze membres issus du milieu culturel loupérien et du milieu municipal qui se réunissent périodiquement pour discuter des orientations à prendre pour le mieux-être de notre culture. Ces représentants proviennent du secteur des arts visuels, des arts de la scène, du secteur des lettres et livres ainsi que du secteur de l'histoire et du patrimoine. Ils vivent des réalités différentes, mais partagent très souvent les mêmes embûches et les mêmes complexités administratives.

Ce mémoire s'avère donc le reflet des préoccupations et des réflexions livrées par notre milieu pour que la prochaine Politique culturelle du Québec soit à même de répondre aux exigences de notre époque et s'adapte à la réalité de nos régions.

¹ Extrait de la Politique culturelle de la Ville de Rivière-du-Loup, 1995, p. 9.

3. Résumé du mémoire

La Ville de Rivière-du-Loup dépose aujourd'hui une série d'orientations autour des quelques grands principes de la Politique culturelle du Québec qui lui paraissent fondamentaux et qui représentent des défis majeurs pour les prochaines décennies.

Ces grands principes sont : le caractère essentiel de la culture, l'engagement renouvelé de l'État, l'accessibilité à la culture et la recherche d'équité. Parmi les thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui, nous avons retenu trois thèmes principaux à l'intérieur desquels les problématiques et les enjeux ont été regroupés.

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partagée unilatéralement par tous nos organismes culturels, l'importance de créer des liens durables avec le milieu scolaire et ses différentes clientèles, du primaire au collégial apparaît comme un incontournable. Lors du Forum culturel 2015 tenu par la Ville de Rivière-du-Loup, tous les secteurs se sont questionnés sur l'absence des jeunes en culture et les difficultés administratives vécues pour rejoindre cette clientèle. Le système actuel ne nous semble pas adapté pour permettre la pleine mise en valeur des richesses locales. Dans une perspective de développement durable, la stratégie de soutien au développement des industries culturelles devrait tenir compte de l'effet structurant que pourrait avoir une offre de qualité qui serait intégrée au monde scolaire, et ce, à la mesure des différentes clientèles.

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE LOCALE

L'importance de développer les compétences culturelles des jeunes et la connaissance de leur milieu est un enjeu de taille. Les jeunes ont maintenant accès à une multitude d'informations et à une offre culturelle mondiale, mais n'ont pas souvent l'occasion de vivre des expériences qui favorisent une meilleure connaissance et une mise en valeur de leur propre culture. Il faut mieux outiller les jeunes et développer leur connaissance de leur milieu, de leur patrimoine culturel et de leur histoire afin d'en faire des citoyens accomplis, qui pourront comprendre la culture des autres et par le fait même, accroître le sentiment d'appartenance à leur milieu de vie, à son histoire et à ses richesses culturelles.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Thème majeur de l'avis de tous les observateurs : la responsabilité partagée du financement entre les instances gouvernementales et municipales ne tient pas compte de tous les paramètres régionaux et le sous-financement s'avère critique pour la plupart des organismes. Le retrait du gouvernement de divers programmes et l'absence d'indexation pour la plupart des organismes ont augmenté la pression fiscale vers le milieu municipal et mettent une pression constante sur les organismes et institutions. Il importe de revoir le partage des responsabilités locales et régionales, d'éviter les dédoublements, de s'adapter aux réalités régionales et d'arrimer les différents programmes gouvernementaux.

4. Les problématiques et enjeux de la politique culturelle du Québec

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enjeu 1 : Vision commune partagée et concertation au niveau régional entre le milieu culturel et les milieux scolaires

Partagée unilatéralement par tous nos organismes culturels, l'importance de créer des liens durables avec le milieu scolaire et ses différentes clientèles, du primaire au collégial apparaît comme un incontournable. Lors du Forum culturel 2015 tenu par la Ville de Rivière-du-Loup, tous les secteurs ont décrié l'absence de la clientèle scolaire et les difficultés administratives vécues pour atteindre le milieu scolaire. Nos observateurs considèrent que le système actuel de la *Culture à l'école* n'est pas adapté et ne permet pas la pleine mise en valeur des richesses locales. Dans une perspective de développement durable, la stratégie de soutien au développement des industries culturelles devrait pourtant tenir compte de l'effet structurant de l'intégration de l'offre culturelle au milieu scolaire pour les organismes locaux.

Nos organismes culturels sont en mesure d'offrir des sorties et des activités sur mesure et sont prêts à collaborer avec les enseignants pour enrichir les apprentissages à tous les niveaux scolaires.

Étant donné que le nombre de visites et d'activités culturelles a chuté depuis les dernières années dans nos institutions muséales et différents lieux de diffusion, il serait opportun d'établir une mécanique avec des canaux de communication uniques, une table régionale par exemple. Cette dernière pourrait concevoir une offre de qualité et assurer une mise en valeur de notre culture tout en contribuant à la pérennité du milieu culturel. Ce dernier ne demande qu'à être mis à contribution pour créer une offre de qualité à la mesure des différentes clientèles. Une vision commune de l'offre culturelle devrait être intégrée par les différentes instances gouvernementales, et ce, au bénéfice de nos jeunes et du milieu culturel.

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE LOCALE

Enjeu 2 : Développer chez les jeunes une meilleure connaissance de leur culture et un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie.

Créer des liens durables avec le milieu scolaire pour développer le sentiment d'appartenance à leur communauté, leur sens artistique et leur sens de l'observation. Il est admis que développer la connaissance de son milieu et de sa culture permet ensuite d'apprécier celle de l'autre. Les jeunes ont accès à une multitude d'informations et à une offre culturelle mondiale, mais ne connaissent pas leur milieu de vie, son histoire et ses richesses culturelles.

Les sorties scolaires devraient faire partie intégrante du programme scolaire, à l'exemple de ce qui se fait en France alors que l'on enseigne le pays, la région, le village et ses savoir-faire. Plus près de nous, la MRC de Kamouraska a mis en œuvre un projet-pilote avec des objectifs semblables afin *d'Enseigner le Kamouraska* à ses jeunes. Le projet connaît un très grand succès auprès des jeunes, des parents et des professeurs.

La mise en œuvre d'expériences terrains sous le vocable *Enseigner Rivière-du-Loup* permettrait de faire connaître notre histoire et nos richesses locales, nos artistes et nos artisans, de comprendre comment évolue la société et comment se sont forgées les valeurs fondamentales et l'environnement qui est le nôtre aujourd'hui. Utiliser des exemples concrets, la micro histoire, pour aborder ensuite l'histoire dans une perspective plus large, plus globale, c'est se servir des témoignages et des témoins matériels pour mettre des images sur des mots et développer chez les jeunes leur sens de l'observation, leur esprit d'analyse et faciliter leur compréhension des phénomènes qui nous entourent. Nombreux sont les éléments d'interprétation qui peuvent compléter les apprentissages des jeunes à l'intérieur de leurs programmes scolaires d'univers social et de sciences et technologie. Visites des expositions muséales, d'églises et de cimetières, de sites historiques, de sites industriels d'exploitation de la tourbe, du bois, etc., autant de manières de faire connaître le territoire et son développement.

Ces expériences-terrain doivent être appuyées par des partenaires et des budgets associés pour payer les déplacements et accorder des fonds dans les ententes culturelles pour préparer les sorties éducatives. Cette volonté de miser sur notre patrimoine culturel et les acteurs du milieu a pour objectif de faire connaître notre culture aux jeunes et leur inculquer un sentiment de fierté.

GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

Enjeu 3 : Revoir le partage des responsabilités locales et régionales

La responsabilité partagée du financement de la culture entre les instances gouvernementales et municipales ne tient pas compte de tous les paramètres régionaux. Le retrait du gouvernement de divers programmes et le sous-financement des organismes culturels a augmenté la pression fiscale vers le milieu municipal qui doit composer avec des organismes culturels supra locaux et supra régionaux et des projets d'immobilisation qui nécessitent des investissements majeurs. Les villes-centres sont des pôles culturels majeurs et elles portent souvent seules la responsabilité de supporter les institutions et les projets d'immobilisation majeurs.

À titre d'exemple, parmi les grands projets d'infrastructures, les programmes gouvernementaux utilisent des références budgétaires obsolètes qui ne tiennent pas compte des réalités locales. Ces mesures impactent directement les municipalités qui doivent absorber les coûts des nouvelles mesures des projets d'aide aux immobilisations à 40 % pour les infrastructures culturelles municipales. C'est par exemple, ce qui arrive dans le cas du projet d'agrandissement de la Bibliothèque Françoise-Bédard. De plus, le seuil maximal des dépenses admissibles pour un projet de construction ou de mise à niveau est fixé à 2 940 \$ par mètre carré, alors que les coûts réels pour ce genre de bâtiment s'élèvent maintenant à plus de 4 000 \$ par mètre carré. Toujours dans cet exemple, pour ce qui est du calcul des superficies admissibles, il est demandé de ne pas tenir compte de l'augmentation de la population des dix prochaines années. Ces données sont donc loin de la réalité.

Pour mener à terme ces projets d'immobilisation majeurs, les acteurs municipaux ont besoin d'un appui solide et significatif du ministère afin de mobiliser les communautés et convaincre du bien-fondé de ces investissements. Bien qu'il soit reconnu de plus en plus que l'accès à la culture exerce un effet positif sur la vitalité d'un milieu, l'accessibilité sociale des projets en raison des coûts élevés freine souvent leur mise en place.

Dans le cas des institutions culturelles et des organismes locaux, l'abandon de certains programmes ou l'absence d'indexation des subventions ont pour effet de mettre de la pression sur les municipalités qui doivent les soutenir et absorber de plus les coupes imposées. Plusieurs institutions vivent avec la pression constante de la recherche de financement, le sous-financement est tel pour certains que leur subvention au fonctionnement n'a pas été indexée depuis les dix dernières années, une situation tout à fait irréaliste, considérant l'IPC moyen annuel. Le milieu artistique et culturel se tourne de plus en plus vers les municipalités pour compléter leur soutien financier à la création et à la diffusion.

Partenaires de premier ordre, les municipalités qui agissent à titre de villes-centres maintiendront leur engagement dans le développement culturel, mais l'équilibre entre leur rôle et les moyens financiers pour y parvenir s'est vu fragilisé par les transformations récentes.

Une redéfinition de la structure d'intervention régionale et un partage équitable des ressources s'avère nécessaire afin de tenir compte de la pression fiscale de tous les partenaires du milieu culturel. Une analyse complète des responsabilités locales et régionales dans le développement culturel permettrait entre autres l'élimination des dédoublements qui résultent du financement des villes et de leur MRC.

Enjeu 4 : Statuts, soutien au fonctionnement et concertation locale

Miser sur nos acquis et consolider le soutien de nos organismes culturels existants nous apparaît comme un gage de succès pour l'avenir. Les statuts précaires des institutions muséales et leur sous-financement chronique limitent leur progression.

Se donner les moyens de nos ambitions et soutenir nos institutions s'avèrent essentiels pour garantir leur maintien et leur permettre de développer des projets et de réaliser leur mission. Certains sites historiques opérés par des OBNL n'ont toujours pas de statut depuis le moratoire imposé il y a plus de vingt ans déjà. Tel est le cas du site du domaine seigneurial Fraser, ouvert au public depuis 1997, qui fait partie de ceux qui ont un statut d'organisme non reconnu et non soutenu. En effet, la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage ne reçoit aucune subvention de fonctionnement et n'est pas admissible aux programmes gouvernementaux. Grâce aux ententes culturelles, le domaine seigneurial Fraser réussit à aller chercher du financement par projet, mais doit sans cesse se renouveler pour répondre aux objectifs.

Le domaine seigneurial a tissé des liens étroits avec la Ville qui lui fournit aide technique, matérielle et financière à la mesure de la capacité de ses citoyens. De plus, la Ville a conclu depuis trois ans une entente avec le Musée du Bas-Saint-Laurent pour que son institution supporte l'organisme en prenant en charge son administration et veille à l'épauler dans son développement. Des mesures efficaces qui démontrent que le maillage entre organismes est possible, mais qui ne comblent pas les besoins financiers de l'organisme pour s'adjoindre une ressource permanente et développer pour croître et assurer le maintien du domaine. Des initiatives de regroupements d'organismes culturels devraient être envisagées et encouragées à court terme, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut régler la question de l'iniquité de leurs statuts qui conditionnent le financement.

Le site du domaine seigneurial Fraser est classé depuis 1991 en raison de la valeur patrimoniale de ce complexe seigneurial, de sa symbolique pour la région et de son rôle dans la fondation du village de Fraserville qui deviendra plus tard Rivière-du-Loup. Le site compte un manoir seigneurial, des dépendances et une glacière en pierre et en bois unique dans toute la région. L'organisme porteur gère également la chapelle protestante St.Bartholomew, un bijou de patrimoine religieux à sa charge depuis déjà plusieurs années. Pourtant, il n'est pas reconnu et ne reçoit aucune aide gouvernementale. Ce manque d'équité avec les autres sites semblables, dont la Maison Chapais à Saint-Denis-de-la-Bouteillerie ou le manoir de Saint-Roch-des-Aulnaies surprend encore aujourd'hui. Ce manque de cohérence envers les différents statuts et possibilités offertes nuit au développement de plusieurs organismes laissés pour compte.

Mailler entre eux les acteurs culturels qui ont des affinités et des services en commun est porteur d'avenir, mais la mise en valeur du patrimoine local et des acteurs culturels doit être appuyée financièrement pour assurer son développement, son maintien et son autonomie. L'absence de statut n'est pas une situation enviable et les organismes se retrouvent isolés avec la mission de protéger seul notre patrimoine culturel.

Enjeu 5 : Privilégier une vision à long terme et s'adapter au milieu

Les municipalités sont des partenaires de premier ordre et leur engagement est en croissance notamment par les ententes de développement culturel. Un constat émerge toutefois en raison de la lourdeur administrative et les politiques mur à mur qui ne sont pas toujours adaptées aux petits milieux. Après avoir vécu les deux modèles d'entente, nous sommes convaincus qu'il faudrait prioriser des ententes triennales plutôt qu'annuelles pour favoriser une bonne planification et mener à la réalisation des plans d'action. Actuellement, les organismes vivent une pression constante, ce qui influence directement la création en raison des délais serrés pour concevoir, réunir les forces et mettre en œuvre, le tout sans avoir l'assurance que sa mise sur pied aura un impact à plus long terme. Le temps consacré à la gestion des projets, plus petits et plus nombreux, est décuplé pour les gestionnaires lorsque les ententes sont annuelles. Pour s'assurer de leur réalisation et s'accorder au rythme du milieu, il faut souvent réduire le montant des projets et en faire davantage pour conserver une qualité équivalente. Le principe de base des ententes culturelles d'accorder les fonds pour soutenir de nouveaux projets fonctionne bien à condition que les organismes puissent se financer et se développer.

Une vision à long terme s'avère essentielle afin de pouvoir réfléchir les projets, bien les arrimer notamment lorsqu'il s'agit d'aller chercher des partenaires sérieux qui ont envie de s'y associer en raison de leur qualité et leur impact dans le milieu. Afin de tenir compte des capacités et des

opportunités des régions, les partenaires privés devraient pouvoir s'associer aux projets de manière récurrente, et ce, sans devoir être renouvelés annuellement.

À titre d'exemple, cette année, le Festival du film *Vues dans la tête de...* s'est vu dans l'obligation de se chercher un nouveau partenaire privé afin de permettre un appariement des sommes de l'Entente de développement culturel 2016 de la Ville de Rivière-du-Loup. Le fait que le ministère impose un renouvellement des partenariats privés à chaque entente contrevient à la vision souhaitée. Les politiques mises en place devraient plutôt permettre de développer des fondements solides pour nos initiatives culturelles et limiter le soutien public. La récurrence du partenariat privé est gage de succès pour un petit milieu, qui ne peut se payer le luxe de délaisser un joueur important pour repartir à zéro et se mettre en quête de nouveaux investisseurs année après année.

Le Cégep de Rivière-du-Loup, partenaire majeur depuis le début de l'aventure, considère le festival du film comme un événement incontournable qui rejoint plusieurs de ses objectifs pédagogiques et son implication ne devrait pas être remise en cause par des politiques mur à mur conçues pour des grands centres urbains. L'organisme Sparages qui porte l'événement devrait pouvoir s'associer aux partenaires de son choix. Surtout lorsque les partenaires agissent directement dans le même secteur, soit celui des arts médiatiques, et que leur association bénéficie à tous les partenaires et qu'elle fait connaître les talents des créateurs d'ici!

Enjeu 6 : Arrimage et concertation entre les programmes et les ministères

La concertation et l'arrimage des différents programmes gouvernementaux et de ses comités qui travaillent indépendamment témoignent de la lourdeur des processus administratifs, notamment dans les dossiers du patrimoine religieux. Bien qu'étant considérés comme du maintien d'actifs, les projets de conversion sont traités à l'intérieur des procédures administratives normales alors qu'ils devraient bénéficier d'un traitement particulier prioritaire considérant leur importance significative pour notre patrimoine culturel.

Une priorité devrait être confirmée pour les projets qui offrent une valeur ajoutée et une mise en valeur de notre patrimoine. La conservation et la préservation de notre patrimoine passent par l'importance qu'on accorde à sa mise en valeur. C'est avant tout grâce à l'importance qu'on accorde aux témoins matériels et immatériels de notre histoire qu'on réussit à les préserver, les restaurer et leur donner une nouvelle vie.

Le projet de l'église Saint-François-Xavier : *La Nef : projet culturel concerté* témoigne de cette situation problématique où un projet complexe devrait regrouper autour d'une même table les

instances gouvernementales dans le but de se concerter vers sa réalisation. Les différentes embûches vécues depuis les trois dernières années par la Corporation du patrimoine religieux de Rivière-du-Loup ont fait ressortir l'importance d'arrimer les programmes : soit BAnQ qui soutient le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup, le Conseil du patrimoine religieux du Québec qui subventionne la restauration de l'église et le MCC qui soutient le Musée du Bas-Saint-Laurent.

Seules une vision commune et une politique de maintien d'actifs partagée par tous, accompagnée par des objectifs clairs et bien définis permettront de faire avancer le projet à court terme.

De même, le retrait du ministère aux programmes de subvention pour l'aide à la restauration depuis les deux dernières années témoigne du désengagement de l'État dans la préservation de son patrimoine culturel. La responsabilité de ces programmes incombe depuis aux municipalités.

5. Conclusion

Depuis la mise en place de sa Politique culturelle en 1995 et de sa Politique du patrimoine, la Ville de Rivière-du-Loup a sans cesse appuyé le développement de la culture locale. Elle a pris soin de rendre accessible à tous l'expression culturelle et artistique, développer un sentiment d'appartenance au milieu et considérer la culture comme outil de développement.

Les grands défis de la nouvelle politique culturelle du Québec sont nombreux, mais celui de partager une vision commune et de la traduire dans un cadre structurant qui la reflète sera sans contredit garant de l'avenir.

Considérer la culture comme un axe majeur de développement et non pas comme un accessoire ou un complément aux autres sphères économiques et sociales s'avère la voie à suivre à bien des égards.

Nous sommes très conscients de l'importance de l'exercice en cours et nous souhaitons vous assurer de notre engagement à relever les défis importants du nouveau chapitre culturel du Québec dans les prochaines décennies.